

Formulaire d'examen au cas par cas : auto-évaluation.

Les incidences présentées sont seulement celles issues des différents objets de la modification simplifiée, et en aucun cas des dispositions du PLU en vigueur antérieurement validées et en vigueur aujourd'hui.

Tableau d'analyse des incidences environnementales pressenties.

Objet de la modification	Résumé de la justification	Incidences sur le patrimoine naturel		Incidences sur le paysage		Eau		Sols et sous-sols
		Biodiversité	Dynamique écologique	Grand paysage	Paysage bâti	Quantité et qualité de la ressource	Gestion de la ressource	
Identification d'une construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au lieudit « Chez Larpin »	Permettre une nouvelle affectation pour un bâtiment (ancien garage, atelier) situé en zone agricole et n'ayant pas d'usage agricole	Non	Non	Non	Le changement de destination doit se faire dans le volume de la construction. La nouvelle affectation du bâtiment existant est susceptible de permettre une réfection de cette construction, qui a fait l'objet de travaux lourds, inachevés. La qualité du projet est encadrée par le	La commune dispose de ressources actuellement suffisantes et la sécurité d'alimentation devrait être renforcée (travaux sur le réseau, maillage). L'incidence sur les besoins en eau potable sera très faible ou nulle au regard du précédent usage de la construction.	Non	Non

